

NOM- Prénom de l'élève :Classe
(Fréquentée en 2016/2017)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :
responsable de l'élève susnommé demande que ce dernier soit demi-pensionnaire durant l'année scolaire 2016 - 2017.

I) Organisation Générale

- Le service de demi-pension fonctionne 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- L'inscription à la demi-pension est un **engagement** pour **l'année scolaire entière**. Tout changement de régime doit être demandé par écrit 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.

II) Tarifs et conditions financières

- Le tarif est voté en Conseil d'Administration et est forfaitaire pour l'année civile. Il est payable **par trimestre, en début de chaque période, à réception de la facture** :
3 périodes : septembre – décembre 2016, janvier –mars 2017, avril – juillet 2017.
- A titre indicatif, le montant à régler pour le 1^{er} trimestre est de 183.60 €.
- Tout trimestre commencé en qualité de demi-pensionnaire est dû en son entier, sauf cas exceptionnel (déménagement, maladie de plus de 15 jours consécutifs, voyages scolaires,...).
- La facture sera distribuée dans les classes par la vie scolaire, vous en serez informé par mail.
- Le Conseil Départemental et le Rectorat peuvent accorder différentes aides pour le règlement de la demi-pension. Nous vous invitons à consulter la fiche « aides à la demi-pension » au verso.
- Une **remise de principe** peut être attribuée aux familles qui ont au moins 3 enfants demi-pensionnaires scolarisés dans un collège et/ou un lycée public, remplir le tableau ci dessous :

NOM des frères et soeurs	PRENOM des frères et soeurs	CLASSE des frères et soeurs	NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT

III) Accès

L'accès au service est informatisé par un système de badge. Une carte est donnée la première année. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée **5.00 €**

Le règlement intérieur complet est consultable sur le site du collège.

Date et signature du responsable légal

T.S.V.P. ➔

Il existe différentes aides pour la demi-pension, attribuées sous conditions de ressources (ou du nombre d'enfants).
Pour toute première demande ou renouvellement, il conviendra de déposer un dossier pour la rentrée scolaire 2016/2017.

AIDES (Conditions)	Pièces à fournir	Date limite dépôt de dossier
<p>ADEP Aide départementale (sous conditions de ressources)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale du livret de famille (parents et tous les enfants) - Copie de l'avis d'imposition 2015 pour les revenus 2014 des <u>deux parents</u> - Pour les bénéficiaires du RSA « socle » et du RSA « activité » : l'attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois 	<p>LORS DE L'INSCRIPTION</p>
<p>REMISE DE PRINCIPE (avoir 3 enfants demi-pensionnaires scolarisés dans le public)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le tableau sur la fiche d'inscription au service de demi-pension 	<p>LORS DE L'INSCRIPTION</p>
<p>BOURSE NATIONALE DES COLLEGES (sous conditions de ressources)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de demande de Bourse (disponible au secrétariat d'intendance ou sur le site : http://www.education.gouv.fr rubrique : collège – être parent d'élèves au collège – les aides financières au collège) OU sur le site du collège - Copie de l'avis d'imposition 2015 pour les revenus 2014 des deux parents - RIB du responsable financier 	<p>30 septembre 2016</p> <p><u>Tout dossier reçu après cette date sera refusé</u></p>
<p>FONDS SOCIAL DU COLLEGE (Difficultés financières. Dossier étudié en commission au collège)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier disponible au secrétariat d'intendance - Copie du dernier avis d'imposition - Copie de l'attestation CAF de moins de 3 mois 	<p>Prendre contact avec le secrétariat d'intendance dès réception de la facture de cantine</p>

En cas de changement de situation financière ou pour tout renseignement, merci de contacter le service intendance.

Cordialement,

La Gestionnaire,
M-L. REGULUS